



Klima-Bündnis
Lëtzebuerg

REVENDEICATIONS DU KLIMA-BÜNDNIS LËTZEBUERG AU NOUVEAU GOUVERNEMENT LUXEMBOURGEOIS

Depuis plus de 25 ans, Klima-Bündnis Lëtzebuerg (Alliance pour le climat Luxembourg) s'engage en tant que réseau communal pour la protection du climat mondial, des forêts tropicales humides et de leurs habitants indigènes. "Penser globalement - agir localement" est et reste notre devise.

Les deux accords internationaux de 2015 - l'"Accord de Paris" et l'Agenda 2030 avec ses 17 objectifs de durabilité - confirment et renforcent nos objectifs. Parallèlement, de nombreux États ont pris conscience qu'ils ne pourraient atteindre ces objectifs mondiaux et nationaux qu'en étroite coordination avec les activités menées au niveau local, les peuples autochtones et la société civile mondiale.

En ratifiant l'Accord de Paris, le Luxembourg s'est engagé à orienter sa politique vers l'objectif de 1,5 degré, c'est-à-dire à tout mettre en œuvre pour limiter l'augmentation des températures mondiales à 1,5 ° Celsius (par rapport à l'ère préindustrielle). C'est absolument nécessaire pour éviter l'effondrement de nos écosystèmes - et donc aussi de notre société. Selon le Stockholm Resilience Center, six des neuf limites planétaires ont déjà été dépassées de manière permanente en 2023 ¹. Compte tenu du développement économique et démographique prévu au Luxembourg, la limitation nécessaire de l'évolution des émissions constitue un défi majeur. Ainsi, le STATEC prévoit que le seuil de 700.000 habitants sera déjà dépassé au cours de la prochaine législature. En outre, on s'attend à ce qu'environ 230.000 frontaliers fassent quotidiennement la navette entre leur lieu de travail au Luxembourg et leur lieu d'origine d'ici 2030.

Deux habitants du Luxembourg sur trois vivent actuellement dans l'une des 40 communes membres du Klima-Bündnis Lëtzebuerg. C'est pourquoi Klima-Bündnis Lëtzebuerg attend du nouveau gouvernement qu'il veille à créer les conditions cadres nécessaires à la protection du climat au niveau communal et à l'adaptation à la crise climatique. L'objectif de l'Alliance pour le climat de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30 % tous les 5 ans reste à cet égard une référence.

Sur la base de notre expérience et de nos résolutions, Klima-Bündnis Lëtzebuerg pose les exigences suivantes (dans 10 champs thématiques) au nouveau gouvernement luxembourgeois, les niveaux communal, national, européen et international étant souvent imbriqués.

¹ <https://www.stockholmresilience.org/research/planetary-boundaries.html>



1. Atteindre des objectifs ambitieux en matière de protection climatique en priorité au niveau régional et national.

Le Luxembourg a ratifié l'accord de Paris sur le climat et s'est ainsi engagé à apporter sa contribution pour que le réchauffement de la planète puisse être limité à 1,5 degré Celsius. Pour que le nouveau gouvernement puisse respecter les engagements de l'Accord de Paris - et poser dès aujourd'hui les jalons nécessaires à cet effet dans l'économie et la société - des objectifs de réduction des gaz à effet de serre à moyen et long terme sont une condition sine qua non. Le principe devrait être le suivant : La mise en œuvre de la politique climatique et énergétique doit d'abord se faire au niveau local/régional et national avant de penser à l'échelle de l'UE.

- Klima-Bündnis Lëtzebuerg demande que le nouveau gouvernement adopte un objectif national de réduction des gaz à effet de serre pour 2030 qui tienne compte des exigences de l'accord de Paris sur le climat.

Cela signifie qu'il faut viser une réduction des gaz à effet de serre d'au moins 65% d'ici 2030. L'objectif de -55%, tel que prévu dans le récent projet de Plan National Intégré en matières d'Energie et de Climat (PNEC), n'est pas compatible avec l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris sur le climat. Cela a été confirmé par les rapports du GIEC en 2021 et 2022. De même, l'aspect de la justice climatique est insuffisamment traité dans le projet de PNEC récemment déposé.

Après avoir reçu les remarques de la Commission européenne, le gouvernement luxembourgeois doit impérativement adapter le projet en ce qui concerne les coopérations énergétiques ciblées dans le Sud global, de sorte que la population locale en profite en premier lieu et que l'exportation d'énergie ne soit pas au premier plan. De même, le financement international de la lutte contre le changement climatique doit être considérablement amélioré (cf. chapitre 7).

Le processus de participation pour les futures mises à jour du PNEC (la prochaine étant prévue pour 2025) doit également être amélioré de manière significative. En effet, la récente mise à jour de la plateforme pour l'action climat, créée à cet effet, n'a guère permis d'échanges et de collaboration concrète et a plutôt été mise devant le fait accompli par la présentation d'un projet élaboré par les ministères et le Statec.

Le Luxembourg doit par ailleurs s'engager pour le respect de l'objectif de 1,5°C également au niveau européen pour l'augmentation des objectifs de réduction de l'UE à -65% d'ici 2030 et pour l'objectif de la neutralité climatique dès 2040.

- Klima-Bündnis Lëtzebuerg est d'avis que la réduction urgente des émissions de CO₂ ainsi que l'augmentation de l'efficacité et de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique doivent être réalisées en priorité sur le territoire national avec le soutien actif des acteurs communaux et régionaux.

Le marché intérieur de l'UE peut également apporter son aide. Pour des raisons de responsabilité vis-à-vis d'autres États/régions et de promotion économique régionale, il convient en revanche de rejeter



catégoriquement l'externalisation de la protection du climat dans des pays tiers et surtout dans des pays en développement. Klima-Bündnis Lëtzebuerg est très préoccupée par les projets d'exportation d'énergie dans les pays en voie de développement qui sont discutés par le gouvernement luxembourgeois, par exemple en ce qui concerne une éventuelle production d'hydrogène dans les îles du Cap-Vert, qui serait entièrement orientée vers l'exportation. Il est absurde d'investir dans des projets destinés à l'exportation de l'énergie "verte" dans un pays qui souffre d'une pénurie d'eau potable et qui est donc tributaire du dessalement de l'eau de mer, et dont l'approvisionnement énergétique national repose encore en grande partie sur des énergies fossiles².

L'Alliance climatique Luxembourg/Klima-Bündnis Lëtzebuerg demande donc au nouveau gouvernement luxembourgeois de soutenir la transition énergétique dans les pays en voie de développement, mais de veiller à ce que ces projets bénéficient dans un premier temps en priorité à la population locale.

- Une collecte et une évaluation complètes des données doivent être garanties par l'État.

L'Etat luxembourgeois doit enfin se doter, ainsi que les communes, des outils nécessaires pour recenser les émissions de gaz à effet de serre de manière globale et complète sur le plan territorial.

Les données nécessaires à cet effet doivent être collectées en étroite collaboration entre les services de l'Etat (STATEC, administration fiscale, ministères de l'Environnement, de l'Energie et de la Mobilité...) et les fournisseurs d'énergie, puis mises à disposition des communes de manière anonyme.

Seule l'exploitation de ces données permettra à l'État et aux communes de mettre en place des mesures de protection du climat réellement ciblées et d'en suivre les effets.

² <https://luxdev.lu/fr/activities/project/CVE/402>

2. Définir plus précisément le rôle des communes en tant qu'"acteurs" de la protection du climat et de l'adaptation au climat et les soutenir de manière pratique

Le rôle des communes en tant qu'acteurs actifs dans les projets d'énergie et de protection/adaptation climatique, du moins lorsque ces projets sont susceptibles de générer des bénéfices, n'est malheureusement pas encore suffisamment clarifié ou connu. C'est pourquoi Klima-Bündnis Lëtzebuerg pose les exigences suivantes dans ce contexte :

- La protection du climat et l'adaptation à la crise climatique doivent être définies comme des missions communales obligatoires.

La neutralité climatique étant un objectif national inscrit dans la nouvelle constitution, il devrait aller de soi que la protection du climat et l'adaptation à la crise climatique soient également des missions officielles clairement définies pour les communes, sans pour autant remettre en question le soutien ciblé de l'État.



Depuis des années, on discute au Luxembourg d'une nouvelle définition des missions obligatoires des communes. La protection du climat et l'adaptation au climat doivent en tout cas y être intégrées. Cela doit d'ailleurs également s'appliquer aux syndicats intercommunaux afin qu'ils aient la possibilité de mener ensemble des projets pertinents en la matière.

Le soutien aux initiatives locales et/ou aux populations indigènes dans le Sud global devrait au moins être reconnu comme une tâche facultative des communes.

- Les ministères de l'Intérieur et de l'Environnement devraient chercher, en collaboration avec les communes et les réseaux communaux, des moyens permettant aux communes d'agir en tant qu'acteurs (comme c'est le cas, par exemple, pour la politique du logement) et adresser une recommandation correspondante aux communes.

La transition thermique a tout particulièrement besoin des communes en tant qu'acteurs pionniers dans le domaine de la mise en œuvre de réseaux de chaleur à grande échelle. Des questions subsistent quant au rôle que les municipalités peuvent jouer dans la mise en place, l'exploitation, la fourniture d'énergie et la gestion des réseaux de chaleur.

De plus, les réseaux de chaleur de cinquième génération apportent des faits techniques tout à fait nouveaux, qui posent de nouvelles exigences légales et réglementaires à l'exploitation des réseaux publics. Le couplage et l'interaction de ces réseaux de chaleur modernes avec d'autres réseaux publics tels que le réseau électrique public et les acteurs compétents (gestionnaires de réseau, fournisseurs d'énergie) révèlent de nouvelles lacunes réglementaires dans la législation existante, qui doivent être comblées au plus vite.

Il est plus que temps que les ministères de l'Intérieur, de l'Énergie et de l'Environnement créent les instruments politico-financiers et réglementaires nécessaires pour que ces activités communales importantes puissent être prises en charge et réglementées par la commune. Sinon, des projets régionaux judiciaires n'avanceront pas.

- Le développement de personnel qualifié au niveau communal/régional doit être renforcé.

Même si le Pacte pour le climat (ainsi que, en partie, le Pacte pour la nature et le Pacte logement) propose déjà aux communes une offre de conseil financée par l'État sur des thèmes liés au climat, celle-ci doit encore être développée, car les nombreux défis à relever au niveau communal ne pourront pas être relevés autrement. Une augmentation significative de la main-d'œuvre mise à disposition (conseillers externes & internes du pacte climatique ainsi que collaborateurs pour la mise en œuvre de projets climatiques) doit venir, également pour garantir la mise en œuvre horizontale de la protection du climat dans tous les domaines (urbanisme, construction, environnement, adaptation, achats ...).

Sur la base de l'expérience acquise, la nouvelle règle générale devrait être d'environ "1 emploi à temps plein pour 1000 habitants", le profil des collaborateurs variant considérablement d'une tâche à l'autre. Il ne s'agit pas nécessairement de "nouveaux" emplois ; une restructuration interne et un regroupement

des compétences au sein des communes/régions et des syndicats intercommunaux pourraient générer une part importante de cette main-d'œuvre en interne.

3. Adaptation à la crise climatique

Au niveau national, une stratégie d'adaptation à la crise climatique existe depuis quelques années, mais elle est peu connue en dehors des administrations publiques. En priorité, les communes doivent anticiper les effets négatifs du changement climatique et rendre leur territoire, leurs infrastructures et leurs habitants plus résistants aux effets inévitables. Or, à l'heure actuelle, la plupart des communes ne disposent pas encore d'une telle stratégie d'adaptation.

De plus, la crise climatique touche surtout ceux qui en sont le moins responsables. Dans ce contexte, les conditions de vie de nombreuses personnes dans le Sud mondial se détériorent à tel point qu'elles ne peuvent plus s'adapter mais sont soumises à une pression de plus en plus forte pour quitter leur foyer.

Les institutions européennes et les gouvernements nationaux doivent continuer à travailler pour fournir le soutien nécessaire aux communautés (y compris l'aide au renforcement des capacités et le financement des mesures de résilience et d'adaptation au changement climatique) afin de répondre de manière adéquate aux migrations liées au climat.

- Le gouvernement doit créer le cadre politique nécessaire pour intégrer l'adaptation à la crise climatique dans toutes les planifications sectorielles pertinentes.

En concertation avec les communes, il convient de définir les plans d'adaptation nationaux et régionaux et d'en déduire des mesures concrètes qui vont au-delà de la protection contre les inondations.

- Il convient d'élargir l'offre de conseil et de soutien aux communes/syndicats intercommunaux pour la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation.

- La population devrait être plus disposée à accueillir les personnes qui migrent vers l'Europe - et donc vers les communes européennes - en raison de la crise climatique en tant que facteur supplémentaire, notamment par le biais de campagnes de sensibilisation.

L'infrastructure nécessaire à l'accueil devrait en outre faire partie intégrante de la planification des mesures d'adaptation nationales, en ce qui concerne la dotation financière des communes.

Pour des raisons de justice climatique, le Luxembourg doit en outre soutenir davantage la "Platform on Disaster Displacement"³, qui a été créée pour protéger les réfugiés climatiques, et reconnaître qu'il y a de plus en plus de migrants liés à l'environnement, également en raison du changement climatique.

Afin de soutenir efficacement l'adaptation au changement climatique dans le Sud mondial et d'adapter le volume et les conditions cadres des projets de réduction des gaz à effet de serre aux besoins réels à partir de 2023, il faut une coordination plus cohérente que jusqu'à présent entre la politique environnementale,



la politique de coopération et la politique économique. Même si la contribution du Luxembourg au financement international de la lutte contre le changement climatique semble élevée en comparaison internationale, cela ne signifie pas qu'elle correspond à la responsabilité réelle en termes d'émissions générées.

³ <https://disasterdisplacement.org/>

4. Donner un prix dissuasif aux émissions de CO₂

Si les émissions de gaz à effet de serre continuent à ne pas recevoir de prix dissuasif, l'économie et les ménages continueront à considérer ces émissions comme non pertinentes dans leurs calculs de coûts. L'existence d'un prix du CO₂ aussi proche que possible du coût réel de ses conséquences néfastes pour le climat est donc essentielle pour pouvoir exercer un effet incitatif.

Au cours de la législature précédente, une taxe sur le CO₂ de 20 €/t a été introduite, qui est depuis passée à 30 €/t. Les plans du gouvernement actuel prévoient une augmentation annuelle de la taxe CO₂ de 5 €/t, de sorte que le prix luxembourgeois du CO₂ serait de 45 €/t CO₂ en 2026.

Ceci est bien en deçà des recommandations de la science et de la société civile et ignore en outre les exigences du Conseil des citoyens pour le climat, qui avait demandé un prix du CO₂ de 200 €/tonne. Cela correspond en outre à une exigence partagée par l'Observatoire de la politique climatique⁴, l'organe de suivi scientifique du gouvernement. En comparaison avec d'autres pays européens, le prix national du CO₂ luxembourgeois actuel n'est pas non plus très ambitieux : en Suède et en Finlande, par exemple, il existe déjà des taxes sur le CO₂ nettement plus élevées et en Allemagne voisine, le prix du CO₂ sera plus élevé qu'au Luxembourg à partir de 2024 avec 40 €/t et une augmentation prévue à 60 €/t d'ici 2026, ce qui aura à nouveau un effet négatif, par exemple sur le tourisme à la pompe.

- L'Alliance pour le climat Luxembourg demande donc au nouveau gouvernement de tenir compte des exigences de la science et de la population en matière de prix du CO₂ et de fixer un prix nettement plus élevé qui, d'une part, se rapproche des coûts réels des dommages climatiques causés par les émissions de gaz à effet de serre et qui, d'autre part, peut avoir un réel effet incitatif.

Les ménages financièrement faibles doivent être soutenus de manière ciblée afin qu'ils ne soient pas pénalisés de manière disproportionnée et injuste sur la voie d'une transition durable. En outre, les alternatives neutres en CO₂ aux énergies fossiles doivent être développées et soutenues financièrement plus rapidement et de manière plus conséquente, afin que cet effet d'incitation puisse être approuvé par le plus grand nombre.

⁴ <https://opc-luxembourg.lu/wp-content/uploads/2023/07/2023-07-12 OPC Opinion Draft-NECP-Update EN.pdf>



5. Réduire la consommation d'énergie doit devenir une priorité absolue

Pour répondre aux exigences de la protection du climat, il faut limiter drastiquement les besoins en énergie. C'est la seule façon de garantir que les besoins énergétiques restants soient couverts à 100% de manière climatiquement neutre ou sans émissions de CO₂. Même si des progrès ont été réalisés ces dernières années en matière d'efficacité énergétique, par exemple dans la construction de logements ou dans l'industrie, et que les besoins énergétiques totaux du Luxembourg ont diminué malgré la croissance économique et démographique, la consommation d'énergie par habitant reste la plus élevée d'Europe avec 6,29 tep⁵. De même, les émissions de CO₂ par habitant, qui s'élèvent à 13,8 tonnes d'équivalent CO₂⁶, sont les plus élevées d'Europe (moyenne européenne : 6,25 tonnes).

Avec le projet de plan national énergie-climat (PNEC) récemment déposé, le Luxembourg se limite à un objectif d'efficacité absolument insuffisant. En effet, même si cet objectif présente un taux d'augmentation de 44 % selon la lecture du gouvernement, il est en réalité d'à peine 3 % selon le nouveau scénario de référence REF2020 qui entrera prochainement en vigueur - ce qui est loin de correspondre aux exigences minimales de l'UE.

Selon le STATEC, la croissance économique et démographique modélisée risque même, dans certaines circonstances, d'engloutir complètement ces gains d'efficacité minimes. Cela démontre une fois de plus que les taux de croissance actuellement prévus ne sont en aucun cas durables et souligne la nécessité de remettre en question ce modèle économique.

Tous les acteurs, qu'il s'agisse des ménages, de l'industrie, de la mobilité, du commerce ou des institutions, doivent être mis à contribution. Il n'y a pas de droit à un comportement nuisible au climat et le changement social ne pourra pas se faire à la vitesse nécessaire sur la seule base du volontariat. Ceci est d'autant plus vrai que les solutions volontaires existantes n'ont pas réussi à atteindre les objectifs nécessaires au cours des dernières années. Par exemple, l'accord volontaire sur les économies d'énergie entre l'État et l'industrie contribue pour moins de 1 % aux économies d'énergie au Luxembourg.

- Klima- Bündnis Lëtzebuerg demande au nouveau gouvernement d'augmenter sensiblement l'objectif national d'efficacité énergétique et de créer les conditions cadres nécessaires à cet effet (obligations d'économie contraignantes, taxe CO₂ accrue, etc.

Les incitations positives qui accompagnent ces conditions-cadres légales et obligatoires restent en outre un élément important. Il convient de continuer à mettre en place des programmes de conseil et de soutien ciblés et axés sur la pratique pour tous les secteurs concernés, tels que les ménages, les petites et moyennes entreprises, l'industrie, le commerce ou l'agriculture, tout en veillant à l'équité sociale. Ainsi, le préfinancement représente un obstacle majeur pour de nombreux ménages et entreprises, en particulier pour les investissements importants tels que les travaux de rénovation ou la rénovation du chauffage. Dans ce cas, le gouvernement devrait élaborer des modèles de subvention élargis qui s'attaquent directement à ce problème.



Une remise en question de notre modèle économique - et donc de notre mode de vie - sera également nécessaire. Les concepts nécessaires (mots clés : changement de mentalité, suffisance, etc.) devraient être discutés et développés en toute transparence avec différents acteurs afin de mettre en œuvre des économies d'énergie cohérentes et durables.

⁵ https://edgar.jrc.ec.europa.eu/report_2022?vis=pop#emissions_table

⁶ https://edgar.jrc.ec.europa.eu/report_2022?vis=pop#emissions_table

6. Réduction des gaz à effet de serre grâce au développement des énergies renouvelables

Ces dernières années, le Luxembourg a fait des progrès en matière de développement des énergies renouvelables. Il reste cependant nécessaire de promouvoir le développement des énergies renouvelables d'une part et de supprimer les obstacles d'autre part, afin de veiller à ce que le futur système énergétique soit socialement et écologiquement équitable.

- Klima-Bündnis Lëtzebuerg demande que la part des énergies renouvelables soit portée à 50% d'ici 2030. Cet objectif doit également être atteint en réduisant sensiblement la consommation totale d'énergie grâce à des économies & une augmentation de l'efficacité. D'ici 2040, l'approvisionnement énergétique doit être entièrement basé sur les énergies renouvelables.

Les tarifs de rachat de l'énergie éolienne, photovoltaïque, hydraulique, du biogaz, etc. doivent être régulièrement contrôlés et adaptés, les réseaux d'énergie doivent être préparés de manière conséquente à 100 % d'énergies renouvelables et les frais de raccordement des installations de production doivent être soit socialisés, soit neutralisés via les tarifs de rachat. Les particuliers, les entreprises et les coopératives énergétiques qui souhaitent mettre en service des installations de plus grande envergure se heurtent encore régulièrement au problème des coûts élevés de l'infrastructure de réseau - comme par exemple l'extension du poste de transformation - qui constituent un obstacle financier au développement des énergies renouvelables. Dans ce cas, les questions doivent être clarifiées concrètement en faveur de la production : Où commence le réseau électrique public ? Quels coûts relèvent de la compétence de l'exploitant de l'installation et lesquels de celle du gestionnaire du réseau ?

Il s'agit ici de trouver des solutions pratiques qui encouragent et accélèrent le plus simplement possible le développement des énergies renouvelables au lieu de le freiner. Parallèlement, les entreprises et l'industrie doivent également participer davantage financièrement à l'extension et à la construction du réseau énergétique et des énergies renouvelables - cela ne doit pas se faire, comme jusqu'à présent, principalement au détriment des ménages.

- Les obstacles légaux qui entravent l'engagement des communes dans le domaine de l'énergie doivent être supprimés. De nombreuses questions doivent encore être clarifiées, par exemple le rôle des communes dans les investissements dans un parc éolien, l'installation et l'exploitation de réseaux de



chaleur ou l'intégration d'obligations en matière d'énergie solaire dans les PAP. Les ministères de l'Intérieur et de l'Énergie ont un rôle à jouer dans ce domaine !

Les communes devraient être encouragées, voire obligées, de prescrire l'utilisation d'énergies renouvelables lors de l'élaboration des PAP et des règlements de construction. Pour cela, il faut soit une modification de la législation, comme par exemple en ce qui concerne l'obligation de raccordement aux réseaux de chaleur, soit l'élaboration de règlements uniformes de la part des ministères de l'Intérieur, de l'Énergie et de l'Environnement.

- Parallèlement, la politique énergétique luxembourgeoise doit, dans la continuité de sa position actuelle, continuer à prendre ses distances par rapport à l'énergie nucléaire, s'engager au niveau de l'UE pour que les fonds publics ne soient plus utilisés à cet effet et intervenir auprès des gouvernements belge et français pour qu'ils ferment au moins les centrales nucléaires proches de la frontière.

L'affirmation récurrente selon laquelle l'énergie nucléaire peut jouer un rôle dans la lutte contre le changement climatique est fautive. La construction des centrales nucléaires européennes les plus récentes a pris plus d'une décennie. Si elles ont été mises en service, ce n'est qu'après des années de retard et des coûts multipliés par plusieurs milliards. D'une manière générale, l'importance de l'énergie nucléaire - qui représente environ cinq pour cent de la production d'énergie dans le monde - est massivement surestimée.

7. Justice climatique et conditions socio-économiques générales

Le Luxembourg porte une responsabilité supérieure à la moyenne dans la crise climatique mondiale : avec des émissions actuelles de gaz à effet de serre par habitant de 13,8 tonnes de CO₂/an, le Luxembourg reste l'un des plus grands pollueurs du monde.

Le changement climatique n'est pas seulement un problème écologique, mais également un problème social et économique qui trouve ses racines entre autres dans les inégalités sociales et la consommation inégale des ressources. Cela est particulièrement évident lorsqu'il s'agit des droits des peuples indigènes.

- Le Luxembourg a besoin d'un cadre juridique pour la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2030. Klima-Bündnis Lëtzebuerg demande donc que la justice climatique devienne une priorité de la politique climatique nationale.

La justice climatique doit être mise en œuvre par des actions concrètes et cohérentes dans tous les domaines politiques, comme par exemple dans le 3e "Plan national de développement durable" (PNDD), dans lequel les 17 objectifs de développement durable de l'"Agenda 2030" sont ancrés dans un cadre national. La cohérence du plan doit être assurée dans de nouveaux champs d'action et par une réflexion globale et des mesures très concrètes.



- Des critères sociaux et environnementaux transparents et complets doivent être introduits dans les marchés publics (nationaux et locaux).

- De même, des critères de durabilité stricts et transparents doivent être introduits pour toutes les entreprises avec une participation (majoritaire) de l'État et les fonds publics (fonds de pension, fonds d'avenir, fonds d'investissement de la Banque centrale ...).

Les investissements dans des groupes qui violent l'environnement et les droits de l'homme doivent être évités ; cela pourrait par exemple être garanti par un organe consultatif ("conseil d'éthique").

- Nous demandons l'introduction d'une obligation de rendre des comptes et d'assumer la responsabilité des sociétés mères nationales et des Soparfis (sociétés de participations financières) pour les fautes sociales et environnementales commises par leurs filiales. Cela doit être garanti par une législation nationale.

Klima-Bündnis Lëtzebuerg demande ainsi au gouvernement de ne pas rejeter la responsabilité d'une loi sur la chaîne d'approvisionnement uniquement sur le plan européen, mais de s'engager en outre pour des critères plus stricts dans le présent projet de loi européen.

- Le financement international du climat pour les projets de réduction et d'adaptation des ONG et de leurs organisations partenaires doit être poursuivi de manière renforcée après 2025, et ce en plus de la coopération au développement.

En plus du financement climatique pour les projets de réduction et d'adaptation, des moyens adéquats doivent être mis à disposition pour un fonds « Loss and Damage ». Le Luxembourg doit s'engager au niveau international pour un financement approprié du mécanisme Loss & Damage selon le principe du pollueur-payeur et assumer sa propre responsabilité de manière exemplaire, financièrement et équitablement. ⁷

En outre, le gouvernement est appelé à s'engager, dans le contexte de Loss & Damage, en faveur d'un allègement international de la dette des États vulnérables : Étant donné qu'une crise de la dette peut survenir quasi automatiquement et du jour au lendemain suite à un choc climatique, l'instrument de l'annulation de la dette est ici approprié. Une initiative de désendettement pour les États (insulaires) fortement endettés pourrait, en cas de catastrophe naturelle - et seulement dans ce cas - transformer les dettes existantes, c'est-à-dire le service de la dette déjà prévu dans les budgets publics, en un instrument d'aide d'urgence et de reconstruction.

⁷ https://astm.lu/wp-content/uploads/2022/11/Une-affaire-de-responsabilite%CC%81_ASTM_20221108-1.pdf



8. Protéger les forêts en tant qu'écosystèmes complexes et rejeter les mécanismes flexibles.

L'Accord de Paris a malheureusement renforcé l'approche consistant à ne traiter les forêts tropicales et subtropicales que comme des puits de carbone, et non comme des écosystèmes complexes et des habitats pour les peuples indigènes.

La ratification par le Luxembourg de la Convention 169 de l'OIT a constitué à cet égard un pas important vers la protection des forêts. Cette convention protège de manière contraignante les droits des peuples autochtones et donc leur droit à un environnement intact. Les forêts et leurs habitants doivent être protégés dans leur ensemble afin que la forêt fasse partie de la solution au changement climatique.

- Nous soulignons les dangers des mécanismes de compensation, car dans leur forme actuelle, ils ne contribuent guère à la protection du climat et augmentent potentiellement la pression sur les forêts et les peuples autochtones. Dans ce sens, nous demandons au gouvernement luxembourgeois de prendre des décisions cohérentes en matière de protection du climat et des forêts et de défendre et revendiquer cette position au niveau européen et international, par exemple en ce qui concerne la reconnaissance des titres de propriété des peuples autochtones et leur rôle dans la protection des forêts régulières.

- Klima-Bündnis Lëtzebuerg demande en outre au nouveau gouvernement de s'engager pour l'amélioration des mécanismes internationaux existants qui servent à la protection des forêts en tant qu'habitat pour la faune, la flore et les hommes, en tant que réservoir de carbone et d'eau et en tant que zone de loisirs. Elle doit en outre s'engager contre le commerce illégal du bois et pour le respect du label FSC.

Dans ce contexte, Klima-Bündnis Lëtzebuerg attend du gouvernement qu'il confie aux entreprises établies au Luxembourg la responsabilité de respecter la convention 169 de l'OIT dans leurs chaînes de production et d'approvisionnement (voir l'obligation de rendre des comptes au point 7).

9. Promouvoir une alimentation respectueuse du climat et viser l'autosuffisance alimentaire

La protection du climat passe aussi par l'estomac : sans un passage à une alimentation respectueuse du climat (ou à une production de denrées alimentaires respectueuse du climat), nous ne pourrions pas honorer notre engagement en matière de protection du climat.

Le Luxembourg doit viser une meilleure diversification, un mode de production lié au sol et une autosuffisance alimentaire maximale, non seulement dans l'agriculture biologique, mais aussi dans l'agriculture conventionnelle, par exemple en encourageant la production régionale de fruits et légumes. Cela permet d'une part de renforcer l'économie des zones rurales et d'autre part d'éviter les longs trajets de transport, car moins de produits doivent être importés de l'extérieur de la Grande Région : une situation

gagnant-gagnant, car cela permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de préserver la fertilité des sols ou la biodiversité tout en augmentant la capacité de stockage de CO₂ des sols.

- Klima-Bündnis Lëtzebuerg demande au gouvernement luxembourgeois de promouvoir une agriculture basée sur des structures paysannes et non industrielles. Elle seule peut garantir une alimentation saine et équilibrée dans les limites naturelles de la terre et en solidarité avec les petits paysans du Sud global.

- L'État et les communes doivent apporter des contributions concrètes à la promotion d'une alimentation saine et équilibrée produite localement, par exemple en augmentant l'offre de produits régionaux et biologiques ainsi que de produits issus du commerce équitable dans les cantines et en menant des campagnes de sensibilisation. De manière générale, l'Alliance pour le climat Luxembourg demande au gouvernement de revoir et de renforcer les quatre axes stratégiques de l'actuel PAN Bio dans sa version post-2025.

À l'avenir, le ministère de l'Agriculture aura lui aussi un devoir particulier à remplir, lui qui, pour des raisons inexplicables, n'a jusqu'à présent pas participé à de nombreux projets centraux, bien qu'ils soient dans l'intérêt direct du secteur agricole. Il est ainsi difficile de comprendre pourquoi un projet tel que le programme "Natur genéissen" du SICONA, que de nombreuses communes de l'Alliance pour le climat Luxembourg soutiennent, ou encore la plateforme Supply4Future récemment lancée, sont gérés sans le soutien du ministère de l'Agriculture, mais uniquement par le ministère de l'Environnement ou de l'Éducation.

La part disproportionnée d'aliments d'origine animale (viande, produits laitiers, œufs, charcuterie, etc.) dans notre mode d'alimentation devrait également faire l'objet de mesures de sensibilisation plus importantes en raison de son impact considérable sur les ressources et le climat.

10. Concilier mobilité durable et aménagement du territoire

Le secteur des transports reste la plus grande source d'émissions de gaz à effet de serre au Luxembourg.

Malgré les efforts du gouvernement pour améliorer la mobilité, entre autres par la mise en service du tramway de la capitale et des gares périphériques, le problème des transports au Luxembourg continue de croître. Certes, les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports ont pu être réduites de manière significative ces dernières années, mais cela est principalement dû à la baisse des exportations de carburants en période de pandémie et de crise énergétique.

Si l'on considère les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports, à l'exclusion des exportations de carburant, on constate malheureusement que celles-ci ont même légèrement augmenté d'ici 2021 par rapport à 2018. Le transport individuel motorisé domine toujours sur les routes et les alternatives réellement attrayantes pour "changer de mode de transport" font encore trop souvent défaut. Même le plan national de mobilité 2035 (PNM 2035), présenté récemment, se base toujours sur une augmentation du trafic automobile. Seul un véritable lien entre l'aménagement du territoire et les



nouveaux concepts de mobilité permettra une desserte optimale en transports en commun et une bonne accessibilité des voies piétonnes et cyclables.

- Klima-Bündnis Lëtzebuerg demande au nouveau gouvernement de continuer à développer de manière conséquente et prioritaire les transports publics ainsi que la mobilité douce en concertation étroite avec les communes/régions - mot-clé : concepts de mobilité régionaux - et de les rendre sûrs, attrayants et fiables. Le transport individuel motorisé doit être encore réduit par des mesures complémentaires (comme le "covoiturage" ou l'"autopartage").

- Assurer la multimodalité et l'accessibilité : Dans les trains et les bus, il doit toujours y avoir suffisamment de place pour les vélos ainsi que pour les fauteuils roulants, les poussettes et les bagages, et l'accessibilité, c'est-à-dire l'accès aux transports publics pour les personnes handicapées, doit toujours être garantie partout.

Parallèlement, il faut lutter contre les dérives fondamentales du secteur des transports : Mots-clés : tourisme à la pompe et exportation de carburants. Ceux-ci sont responsables de 32 %⁸ des émissions nationales de gaz à effet de serre, ils entraînent des détours d'importants flux de véhicules et augmentent l'attractivité du transport individuel motorisé par rapport aux transports publics et à la mobilité douce. Le maintien du tourisme à la pompe ne représente rien d'autre qu'un subventionnement par le gouvernement luxembourgeois des énergies fossiles nuisibles au climat dans la Grande Région.

- Les communes doivent pouvoir aménager plus rapidement et plus facilement des zones de 20/30 km sur les routes nationales.

Actuellement, il faut parfois plus de 6 ans pour qu'une demande communale de mise en place d'une zone 20/30 sur une route nationale soit satisfaite. Klima-Bündnis Lëtzebuerg est d'avis que les Ponts & Chaussées doivent simplifier et accélérer les procédures, en gardant à l'esprit que ce sont les communes qui sont les mieux placées pour évaluer la situation de sécurité en ville.

- Selon le modèle autrichien, les communes doivent pouvoir aménager des "routes scolaires" avec une interdiction de passage limitée dans le temps.

Ainsi, au début et à la fin des heures d'école, le passage des non-résidents peut être empêché, même sur les routes publiques. Une modification du "code de la route" sera nécessaire à cet effet.

⁸ Administration de l'environnement (2022). *Luxembourg's National Inventory Report 1990-2020*, Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, <https://unfccc.int/documents/461887>

Adopté à l'unanimité lors de la réunion plénière du Klima-Bündnis* Lëtzebuerg le 13 novembre 2023

Traduit avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite)



Klima-Bündnis
Lëtzebuerg

Contact :

Klima-Bündnis Lëtzebuerg

6, rue Vauban

L-2663 Luxembourg

Tél. 439030-26/27

klimab@oeko.lu

www.klimabuendnis.lu

Klima-Bündnis Lëtzebuerg/Alliance pour le climat Luxembourg

Depuis plus de 30 ans, les communes membres de l'Alliance pour le climat s'engagent avec leurs partenaires autochtones des forêts tropicales pour le climat mondial. Avec près de 2.000 membres issus de 27 pays européens, l'Alliance pour le climat est le plus grand réseau de villes au monde dédié à la protection du climat, et le seul à fixer des objectifs concrets : Chaque commune de l'Alliance pour le climat s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30 % tous les cinq ans.

Étant donné que notre mode de vie a un impact direct sur les peuples et les lieux les plus menacés de la planète, l'Alliance climatique associe l'action locale avec une responsabilité globale. Au Luxembourg, 40 communes sont membres du Klima-Bündnis Lëtzebuerg (2023), qui est coordonné par les 2 ONG ASTM et Mouvement Ecologique.